Travaux bruyants, bricolage, jardinage

# Saint-Pierre-du-Mont

Les horaires fixés par l'arrêté préfectoral




Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores, 21 novembre 2008, article 6.

En dehors de ces créneaux, le bruit relève du tapage. Un règlement de copropriété peut être plus strict. Information indicative : seul l'arrêté fait foi.

Tous les détails, la source et les mises à jour :
horaires-travaux.fr/commune/14652-saint-pierre-du-mont-14/

Affiche établie le 17/11/2026 · horaires-travaux.fr · Licence Ouverte 2.0